



**Bureau Directeur du vendredi 20 octobre 2017**  
**Relevé de décisions**

Présent(e)s :

Mesdames Marie-Christine BIOJOUT, Jocelyne MOCKA-RENIER (en visioconférence),  
Nodjialem MYARO (en audioconférence), Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE (en audioconférence).  
Messieurs Joël DELPLANQUE (en audioconférence), Jacques BETTENFELD (en  
audioconférence), Jean-Pierre FEUILLAN, Michel GODARD, Alain JOURDAN, Alain SMADJA.

Invité(e)s :

Madame Cécile MANTEL.  
Messieurs Michel JACQUET (en audioconférence), Grégory PRADIER.

Excusé(e)s :

Mesdames Béatrice BARBUSSE, Brigitte VILLEPREUX.  
Messieurs Philippe BANA, Alain KOUBI, Pascal WETTLE.

Sous la présidence de Monsieur Joël DELPLANQUE, la séance est ouverte à 12h00 au siège de la FFHANDBALL à Gentilly.

### **1. Validation de procès-verbal**

Le Bureau directeur valide à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion du 22 septembre 2017.

### **2. Choix des sites pour l'Euro masculin 2022 : Joël DELPLANQUE et Jean Pierre FEUILLAN**

Suite à l'envoi par Jean Pierre FEUILLAN de l'analyse des sites candidats réalisée par INFRONT, le Bureau directeur valide à l'unanimité les implantations suivantes :

- Phase finale : candidature de Paris retenue (AccorHotels Arena),
- Tour principal : candidature de Nantes retenue (Hall XXL), avec l'équipe de France si qualification,
- Tour préliminaire : candidatures de Nantes, Strasbourg et Montpellier (avec l'équipe de France) retenues.

Une communication fédérale est prévue vers les territoires et leurs clubs.

Pour informations complémentaires, Jean-Pierre FEUILLAN précise que les sites suivants sont retenus dans les pays co-organisateur :

Belgique => Anvers

Espagne => Leon, Santander et Bilbao

### **3. Central'hand : Alain SMADJA**

Alain SMADJA soumet au Bureau directeur trois points relatifs aux liens de la Fédération avec la SAS Central'hand. Le BD donne mandat à Alain SMADJA et à Jean Pierre FEUILLAN pour mener à bien les négociations nécessaires, qui feront l'objet d'un retour lors d'un prochain Bureau directeur.

### **4. Plafonds de remboursement de frais : Alain SMADJA**

Le Bureau directeur décide de maintenir le tarif de 65€/personne/nuitée pour les frais d'hébergement, de 20€/personne pour les repas et demande à Alain SMAJDA de revenir vers le Bureau directeur avec des propositions pour traiter les éventuels dépassements.

## **5. Aide 2017 pour l'association Club France Handball : Alain SMADJA**

Le Bureau directeur invite Alain SMADJA à se rapprocher de Catherine NICAISE, présidente de l'association des anciens internationaux, pour qu'elle adresse le bilan financier et le compte rendu d'activité de l'association, ainsi qu'une demande de subvention formalisée.

## **6. Désignation d'un nouveau membre au sein de la Commission nationale des statuts et de la réglementation : Michel GODARD**

Le Bureau directeur sursoit à sa décision dans l'attente de l'avis écrit de Jean Pierre LEPOINTE, président de la ligue du licencié candidat.

## **7. Licence jeune dirigeant : Michel GODARD**

Suivant les recommandations de la CNSR et en application de l'article 37 des règlements généraux de la FFHandball, le Bureau directeur décide d'attribuer une licence « dirigeant » à deux jeunes licenciés mineurs :

- Mlle Mariam MOUSAPOUR, née le 02/11/2002, licence n° 5668021200784, club HBC KINGERSHEIM,
- M. Thomas ODDOS, né le 16/06/2001, licence n° 5138021102121, club Meylan Handball.

## **8. Prix association journalistes sportifs : Michel GODARD**

Michel GODARD précise que Béatrice BARBUSSE a obtenu le prix d'une association de journalistes sportifs pour son livre « Du sexisme dans le sport ».

Le Bureau directeur félicite Béatrice BARBUSSE pour cette récompense.

## **9. Utilisation de bases de données licenciées dans les territoires : Grégory PRADIER**

Grégory PRADIER commente une note informative adressée aux membres du Bureau directeur exposant les enjeux de protection et d'exploitation de la base de données des licenciés, notamment à des fins promotionnelles et commerciales.

Après en avoir débattu, le Bureau Directeur rappelle que la base de données des licenciés appartient exclusivement à la Fédération et souhaite une expertise technique précise quant aux possibilités de limiter certaines informations extraites depuis l'outil Gesthand, afin de garantir à la fédération le contrôle de l'utilisation de sa base.

Jean Pierre FEUILLAN propose au Bureau directeur, qui le valide, que cette présentation des moyens techniques par Arnaud MAYEUR, se fasse conjointement avec la présentation de l'outil de Gestion de la relation client par Cédric POUTHIER à la faveur d'un prochain Bureau directeur.

## **10. Indemnisation des médecins et des kinésithérapeutes des collectifs nationaux : Alain SMADJA et Grégory PRADIER**

Grégory PRADIER et Alain SMADJA évoquent la note d'information transmise aux membres du Bureau directeur concernant la grille et le mode de rémunération des médecins et kinésithérapeutes, tout particulièrement les prestataires.

Après en avoir débattu, le Bureau directeur valide à l'unanimité les revalorisations proposées pour les médecins et kinésithérapeutes rémunérés sous forme d'honoraires.

## **11. Point RH : Grégory PRADIER**

Grégory PRADIER informe le Bureau Directeur des points en cours de discussion dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire 2017 (NAO).

Les deux points soumis à la validation du Bureau directeur (prime de déménagement à la Maison du Handball et modulation des horaires de travail) sont différés à une prochaine réunion du BD et devront faire l'objet d'une présentation plus large des avantages dont bénéficient les salariés fédéraux.

Dans le même ordre d'idée et plus globalement, le Bureau directeur demande une présentation large des besoins en ressources humaines exprimés par les responsables de services de handball pour la période 2017-2020, ainsi que l'organigramme envisagé pour l'entrée dans la Maison du Handball.

## **12. Point RH – mouvements de personnels : Grégory PRADIER**

Grégory PRADIER précise l'organisation mise en place à ce jour pour palier au départ de Noémie SUBIRANA le 31 octobre prochain, avec l'intervention d'Hubert GUERIAU sur la partie presse et de Matthias BARBERA sur la partie communication ; Romain PETITEAU ayant été récemment embauché sur le poste de chargé de communication institutionnelle.

Le recrutement pour remplacer Aurélie REMY à la LFH est quant à lui en cours et devrait faire l'objet d'une liste restreinte soumise à la direction début novembre.

Plus largement, le Bureau directeur débat de l'avancement de l'organisation de l'Euro dans les territoires et de l'implication des clubs de haut-niveau.

## **13. Désignation d'un membre de la CNACG : Cécile MANTEL**

En vertu de la convention liant la Fédération à la LNH, le Bureau directeur fédéral désigne une partie des membres de la CNACG. Suite à la démission de Jean-François BAILLE, précédemment désigné par la Fédération, le Bureau directeur désigne Jérôme RONZE pour siéger au sein de la CNACG, sous réserve d'être régulièrement licencié.

## **14. Restitution du groupe de travail sur l'autonomisation de la LFH : Nodjialem MYARO**

Nodjialem MYARO fait un retour sur les points abordés au cours de la réunion du 19/10/2017 dans le cadre du groupe de travail sur l'autonomisation de la LFH. A ce jour, il subsiste des divergences d'opinions quant au projet d'autonomie de la ligue féminine.

Nodjialem MYARO fait part de la proposition de Stéphanie N'TSAMA AKOA, administratrice fédérale et par ailleurs inscrite au diplôme universitaire « Manager général du club sportif professionnel » à Limoges, d'être coordinatrice des travaux au service des membres du groupe de travail. A cet effet, le Bureau directeur demande à Nodjialem MYARO l'établissement d'une lettre de mission à soumettre, pour validation, lors d'une prochaine réunion.

## **15. Commission fédérale éthique et citoyenne : Jacky BETTENFELD**

Jacques BETTENFELD fait part de la proposition conjointe avec Joël DELPLANQUE de désigner une Stéphanie LUDWIG, ancienne internationale et désormais entraîneur en N1F, pour siéger au sein de cette commission, présidée par Valérie FOURNEYRON.

Le Bureau directeur valide à l'unanimité cette proposition.

Jacques BETTENFELD informe le BD de la première réunion de la commission programmée le vendredi 24 novembre.

## **16. Demande de la présidente de la CCA d'engager des poursuites disciplinaires : Cécile MANTEL**

Cécile MANTEL rappelle les éléments de la demande formulée par Sylvie BORROTTI :

- les juges-arbitres du match de Prodiges ayant opposé les équipes de Limoges et Nancy (J3) ont établi un rapport faisant état d'un projectile reçu sur la tête de l'un d'eux, lancé depuis les tribunes alors qu'ils regagnaient leur vestiaire après la fin du match,
- les commissaires aux poursuites de la LNH ont décidé de ne pas engager de poursuites disciplinaires suite à ces faits,

- au regard des faits en cause (jet de projectile sur un juge-arbitre, officiel de match) et de la nécessité de protéger l'intégrité des juges-arbitres dans le cadre de l'exercice de leur mission de service public, elle demande au Bureau directeur de saisir le président de la fédération pour engager des poursuites disciplinaires à l'encontre du club Limoges Hand 87, pour le comportement de son public/de ses supporters.

Après en avoir débattu, le Bureau directeur demande à l'unanimité au Président de la Fédération d'engager des poursuites contre le club de Limoges au regard de sa responsabilité objective pour les rencontres qu'il accueille à domicile.

#### **17. Questions diverses :**

Alain JOURDAN, sur demande d'Alain KOUBI, informe le Bureau directeur de la situation financière du Comité de la Nièvre.

Jean Pierre FEUILLAN explique la situation du Comité de la Creuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h35.

**Prochaine réunion du Bureau directeur le vendredi 03/11/2017 à 12h.**



Joël DELPLANQUE  
Président

Signé

Michel GODARD  
Secrétaire général adjoint